



Thomas Moran
The Grand Canyon of the Yellowstone

Les Loups des Rocheuses du Nord

Chronique d'une icône sous contrôles

Michel Meuret

Écologue, directeur de recherche à l'INRA

Pierre-Louis Osty

Agronome, directeur de recherche INRA
honoraire, Conseil scientifique de
l'Entente inter-départementale pour la
gestion du Bien UNESCO Causses et
Cévennes

Plusieurs populations de loups vivent actuellement sur le territoire continental des États-Unis (**figure 1**), toutes ayant fait l'objet d'une politique nationale de restauration. Cette politique devient une saga à rebondissements lorsque, mise en opérationnalité et déclinée localement, s'y bousculent le biologique et le juridique, le symbolique et l'économique. Nous nous sommes focalisés sur un exemple typique : la restauration d'une population de loups au nord des Montagnes Rocheuses, comportant ceux du Parc National de Yellowstone.

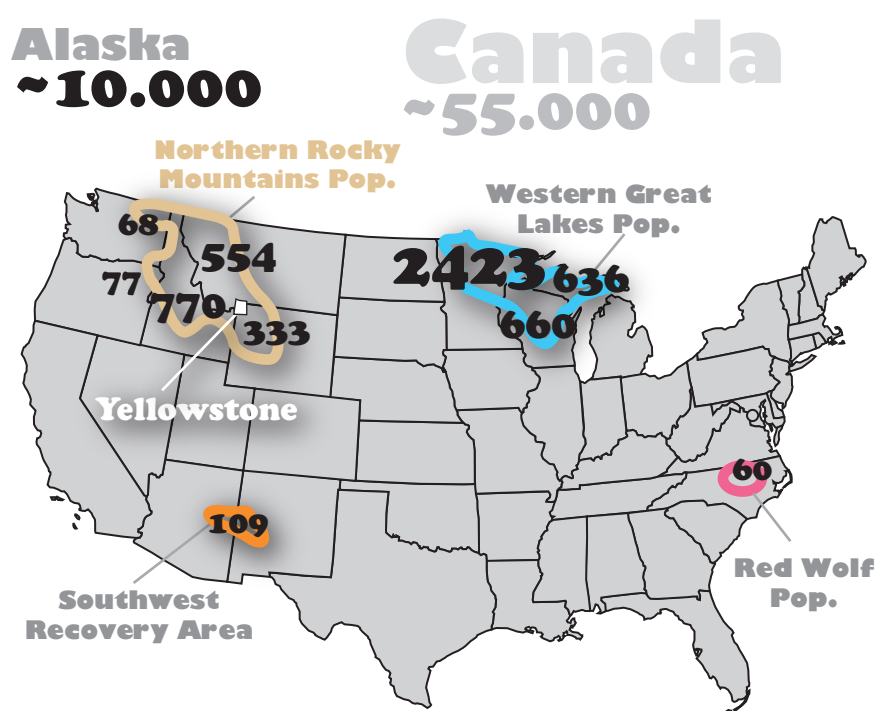


figure 1 – Carte des effectifs de loups aux USA, répartis par États. L'effectif canadien donné à titre de comparaison regroupe des populations distinctes. Le Parc National de Yellowstone (carré blanc) est situé à l'extrême nord-ouest du Wyoming, lui-même au sud du Montana et à l'est de l'Idaho. *Données source* : US Fish and Wildlife Service, Juin 2015.

De l'éradication d'un nuisible à la restauration d'un protégé

En raison de leur prédation sur troupeaux domestiques et gros gibier, les loups des États-Unis ont été chassés sous l'autorité de l'administration du début du 20^{ème} siècle, jusqu'à leur disparition dans les années 1930 des 48 États continentaux, Alaska mis à part. N'ont subsisté qu'une petite population transfrontalière dans la région des Grands Lacs, au nord du Minnesota, quelques individus à l'est dans le massif des Appalaches et quelques

autres encore dans les Rocheuses près de la frontière canadienne. L'éradication incombait à l'organisme fédéral *US Biological Survey*. Requalifié depuis en *US Fish and Wildlife Service* (FWS : Service de la Pêche, de la Faune et de la Flore), c'est le même qui, en 1974, s'est vu confier le programme de restauration des populations de loups. En décembre 1973, Richard Nixon avait en effet signé la Loi fédérale renforçant la protection des espèces et de leurs

habitats (ESA : *Endangered Species Act*). Parmi les têtes de liste, le loup gris, *Canis lupus*, était classé "en danger d'extinction", c'est-à-dire au plus haut niveau de protection. À la même période, l'imposante population de loups du sud-ouest canadien, dite de l'Alberta, retrouvait une dynamique positive, après que plusieurs milliers d'individus aient été tués dans cette région au cours des années 1950 et 1960. À partir de 1974, les loups venant du Canada pouvaient donc s'aventurer aux États-Unis en sécurité. À partir de 1986, certains réussirent même un début d'installation dans les Rocheuses du Montana.

En 1982, l'ESA fut amendé afin d'autoriser les réintroductions d'espèces protégées dans leurs aires historiques de répartition, à titre "expérimental" et "non essentiel", ce qui signifiait que leur gestion pourrait être ajustée aux conditions locales. Longuement négocié, le plan de restauration des loups du nord des Rocheuses [1] qui fut approuvé par le FWS en 1987, impliquait notamment toutes les antennes locales des services fédéraux (parcs, forêt, agriculture...), sans oublier ceux des réserves tribales indiennes. Son objectif, en résumé, est alors de sortir le loup gris de la liste des espèces protégées parce que "en danger d'extinction" (*endangered*) ou "menacées" (*threatened*) en deux étapes : A. créer trois aires de restauration, distantes de 2 à 300 km (**figure 2**), pour installer et sécuriser pendant 3 ans un minimum de 100 loups et 10 couples reproducteurs dans chacune des trois aires ; B. accompagner la prise en charge de l'espèce une fois déclassée en "menacée" par les 3 États concernés, leurs plans de gestion pouvant inclure des pratiques réglementées de chasse (*wolf legal harvest*). Il s'agissait donc d'établir une population initiale d'un minimum de 300 loups qui, lorsqu'elle serait jugée viable, géographiquement stable et procédant à des échanges d'individus

entre ses aires initiales de restauration, permettrait de déclasser (*delisting*) l'espèce.

Dans les années 1980 et 1990, 30 à 50 loups gris venus spontanément du Canada dans le nord des Rocheuses furent les premiers résidents de l'aire de restauration des loups au Montana. En 1995 et 1996, le FWS créa deux sites de réintroduction, opération qu'une abondante couverture médiatique appela "Le retour d'une légende". Il s'agissait de loups capturés au Canada dont 31 furent relâchés dans le Parc national de Yellowstone (Wyoming) et 35 au centre de l'Idaho (**figures 1 et 2**). En 1998, c'est au sud-ouest, dans des Réserves nationales forestières en limite de l'Arizona et du Nouveau Mexique que 11 loups gris "mexicains" furent lâchés. Très mal accueillie par les éleveurs, cette population oscille selon les années et les nouveaux lâchers entre 110 et 6 loups. Précédemment, depuis 1978, des loups rouges (*Canis rufus*), issus de jardins zoologiques à défaut de provenance sauvage, avaient également été lâchés sur des espaces protégés situés beaucoup plus à l'est, en Caroline du nord, Caroline du sud, Tennessee et Mississippi (*Red wolf pop.*, **figure 1**). Après bien des péripéties durant 30 ans, une population de quelques dizaines de loups rouges est conservée en Caroline du nord, la plupart munis de colliers émetteurs.

Au nord des Rocheuses, et simultanément auprès des Grands Lacs, la restauration des loups fut un travail pionnier de grande ampleur : le suivi des constitutions de meutes et de couples reproducteurs, suite au piégeage et à la pose de nombreux colliers émetteurs, permit de publier chaque année des cartes recensant les territoires de meutes et leurs mouvements. La présence de couples et de loups solitaires était également répertoriée. La collecte des données provenait d'un réseau d'agents spécialisés, renforcé par des bénévoles regroupés en associations. Afin d'encourager l'adhésion du plus grand nombre, et ce bien au-delà du Yellowstone, le suivi a été personnalisé en donnant à chaque meute un nom plutôt qu'un numéro, en permettant à tout un chacun de suivre les actualités des loups sur internet : les premiers louveteaux de telle louve, le décès d'Untel accidentellement écrasé par un camion, la perte de signal du collier de tel autre...

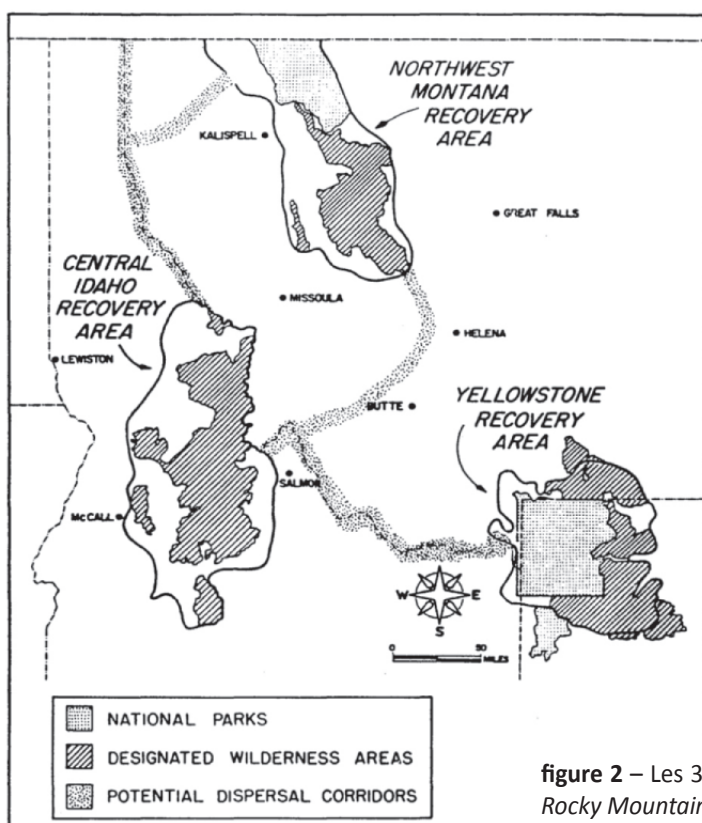


figure 2 – Les 3 aires de restauration (*recovery areas*) du Northern Rocky Mountain Wolf Recovery Plan de 1987, page 43. [1]

Un incontestable succès démographique

En 2002, sur l'ensemble des 3 États, l'effectif minimal estimé fut de 660 loups, soit le double de l'objectif du plan de restauration. Ce succès, avéré, avait été bien plus rapide que prévu (**figure 3**).

Le rythme de progression de la population fut d'emblée très soutenu dans les trois aires de restauration qui, de fait, présentaient un habitat très favorable pour les loups. Le Yellowstone et ses immédiats alentours, spécifiquement, offraient une abondance de proies en ongulés sauvages. Toutefois, en l'affaire de 10 ans, l'effectif de loups du Wyoming manifesta une stabilisation entre 300 et 400 loups (barres foncées, **figure 3**). L'intervention humaine est bien entendu hors de cause dans le Parc de Yellowstone et sur les espaces légalement délimités et protégés de *Wilderness* situées plus au sud ; même sans la mise en œuvre de l'ESA, la chasse y est interdite. Par contre, les interactions entre les populations diversifiées d'espèces-proies et d'espèces prédatrices, grizzlys, ours noirs, coyotes, pumas et loups, sont très complexes, et nombre de spécialistes s'emploient à tenter de mieux les comprendre et modéliser. Leurs conclusions au sujet du Yellowstone demeurent aujourd'hui très controversées, nous y reviendrons en toute fin. Il reste que la stabilisation des effectifs au Wyoming était apparemment l'indice d'une saturation de l'habitat, en lien avec l'intensité des dispersions dans les États limitrophes du Montana et de l'Idaho.

La population de loups du nord des Rocheuses a poursuivi sa croissance, de l'ordre de 150 individus par an, jusqu'à atteindre en 2009 et 2010 un minimum d'effectif estimé à 1700 loups. Durant les 4 années suivantes, cette population a brutalement plafonné au niveau de 1600 à 1700 loups. Cette stabilisation est liée à des événements majeurs sur lesquels nous reviendrons : le déclassement des loups hors de la liste des espèces protégées et les autorisations de chasse. Auparavant, et pendant près de 15 ans, c'est sous le contrôle permanent et souvent vigoureux des humains en charge de la restauration que s'est manifestée cette dynamique démographique des loups.

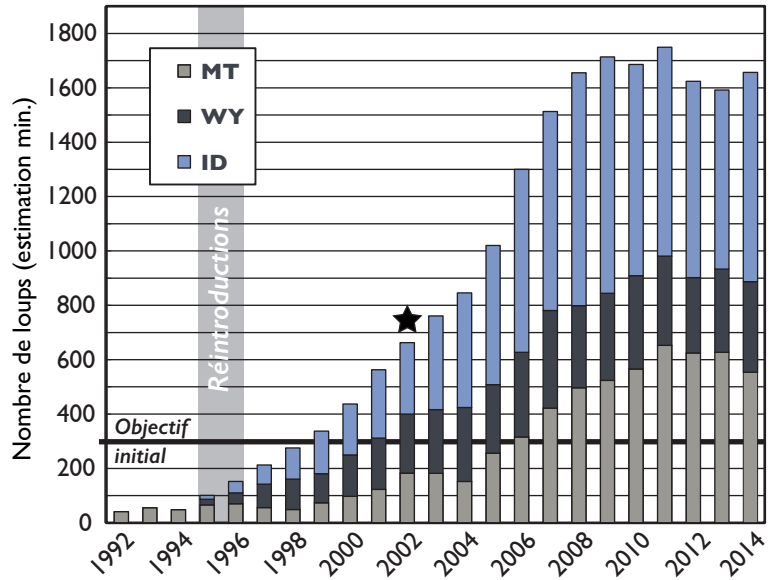
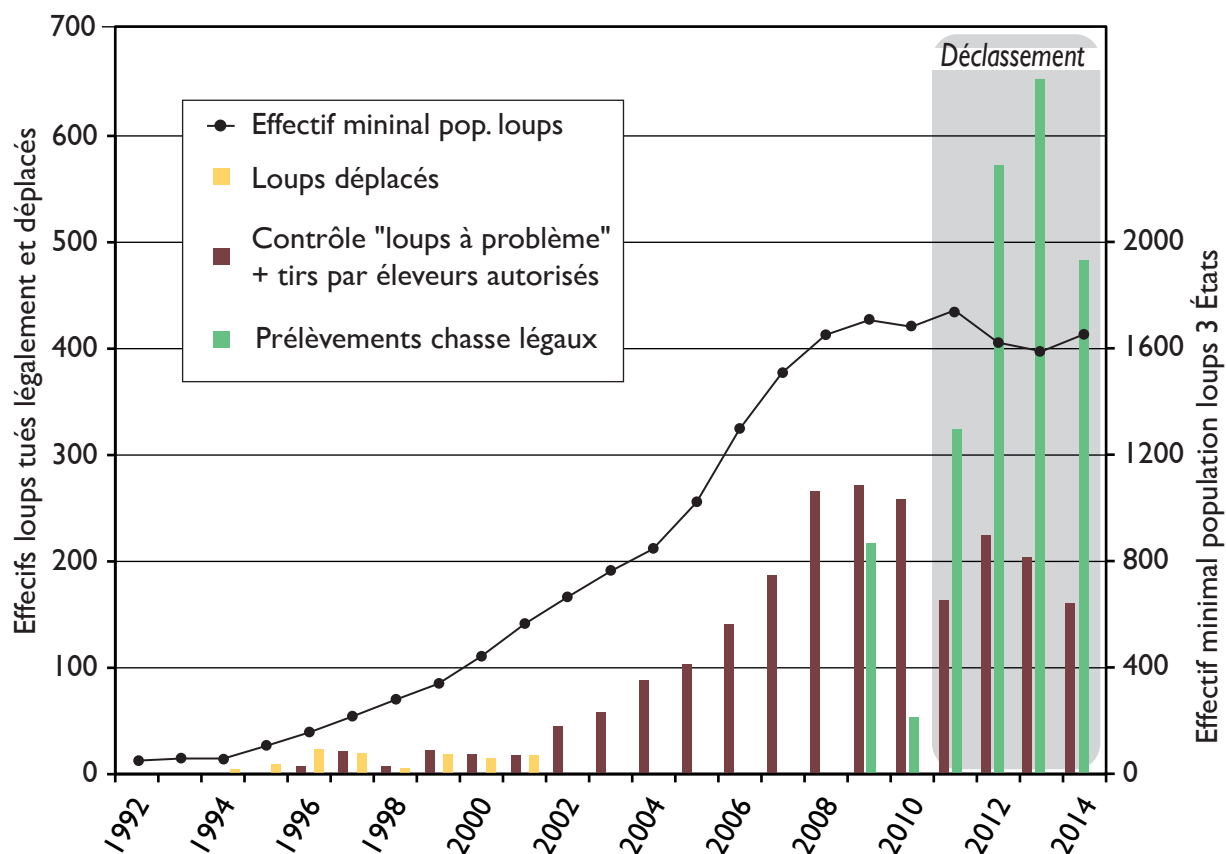


Figure 3 – Variation 1992-2014 de l'effectif minimal estimé de la population de loups du nord des Rocheuses : États du Montana (MT), Wyoming (WY) et Idaho (ID), Oregon et Washington non compris. Étoile : déclaration d'objectif initial atteint. *Données sources* : Northern Rocky Mountain Wolf Recovery Program 2014 Interagency Annual Report. M.D. Jimenez and S.A. Becker, eds. USFWS, Ecological Services, 585 Shepard Way, Helena, Montana, 59601, USA.

Le contrôle des "loups à problème"

Le plan de restauration de loups chargeait le FWS du "contrôle ciblé des loups à problème" (*problem wolves*) dès après les réintroductions. Ces loups étaient ceux qui s'attaqueraient au bétail domestique, mais aussi ceux qui s'en prendraient aux troupeaux d'ongulés sauvages en migration hors des limites du Parc de Yellowstone ou d'autres espaces protégés. Le contrôle visait les individus, tel celui surpris à s'attaquer au bétail à peine une semaine après avoir été relâché dans l'Idaho, avec l'aide évidente des boucles d'identifications et des colliers émetteurs. Ce dispositif pouvait, si nécessaire, s'appliquer à des meutes entières. Par contrôle des "loups à problème", il était d'abord entendu capture et renvoi dans les limites du Parc ou d'autres espaces exempts de bétail. Mais le contrôle légal, par tir ou piégeage, était également prévu, à réaliser par des gardes assermentés ou, après vérification et autorisation, par les éleveurs dont le bétail avait été l'objet de prédation. Les tirs létaux par les éleveurs n'étaient autorisés que sur les terres privées ou utilisées légalement et à moins d'un mile (1,6 km) du lieu de prédation.





Au cours des années, le contrôle ciblé des "loups à problème" a pris de l'ampleur. La **figure 4** indique le résultat cumulé des opérations de contrôle et des tirs réalisés par des éleveurs autorisés. Les captures et déplacements, prévus en action prioritaire, commencèrent dès la seconde année des réintroductions, avec un maximum de 23 en 1996. Manquant d'efficacité, ils furent abandonnés en 2001. Par contre, les éliminations de loups, suite à captures et tirs par agents assermentés ou éleveurs autorisés, n'ont cessé de croître. Les premiers contrôles ont eu lieu aussitôt les réintroductions, 6 loups en 1996 et 21 en 1997. L'effectif total minimal de population n'en était alors qu'à 150 à 200 individus, donc encore assez loin de l'objectif. Dix ans après, durant les années 2008 à 2010, les contrôles ont concerné 260 à 270 loups par an, à savoir un taux de prélèvement annuel de 15 % de la population. Les prélèvements, toujours précisément ciblés, ont pu concerner jusqu'à 8 meutes entières en 2008 en périphérie du Yellowstone.

Clairement, les actions de contrôle visaient à réduire l'hostilité des éleveurs et des chasseurs et le risque de braconnage généralisé. Dans un rapport conjoint daté de 1990, le FWS et le *National Park Service* avaient publiquement explicité leur stratégie : "En supprimant les quelques loups qui s'attaquent au bétail, il s'agit d'accroître les chances de survie des autres (*non-offending wolves*) ; ce programme de contrôle contribuera à la restauration des loups du nord des Rocheuses." Nous reviendrons plus loin sur la période récente de déclassement des loups (2011-14), avec amplification des prélèvements de chasse légaux (à droite de la figure 4) et diminution des actions de contrôle.

Figure 4 – Variation 1992-2014 de l'effectif minimal de la population de loups des 3 États du Nord des Rocheuses, des opérations de capture et déplacement de loups, des opérations de contrôle cumulées avec les tirs faits par des éleveurs autorisés. À partir de 2009, apparaissent les prélèvements de chasse légaux suite aux déclassements des loups. *Données sources* : Rapports annuels des 3 États publiés depuis 1992.



La prédation sur le bétail domestique

Au fil des années, le niveau de prédation sur bétail a augmenté régulièrement, en parallèle, surtout pour les bovins, à la progression des effectifs de loups (**figure 5**). Il est resté plutôt bas comparativement à d'autres pays, telle la France. Les pertes d'ovins ont toujours, sauf en 2011 et 2014, dépassé celles des bovins, ce qui peut surprendre au vu de l'écart considérable entre les effectifs des uns et des autres (voir section suivante). À partir de 2006, les pertes annuelles furent relativement stabilisées pour les bovins : 178 ± 25 pertes (min-max : 136-214), à la différence des ovins : 332 ± 191 pertes (min-max : 114-721). Ces constats officiels se semblent pas avoir suscité de réclamations de la part des éleveurs. La **figure 5** n'inclut pas, pour 2014, la perte de 4 chiens, 1 cheval et 1 âne, ni celle de 58 ovins et 4 bovins dans l'Oregon et Washington, États limitrophes à l'ouest.

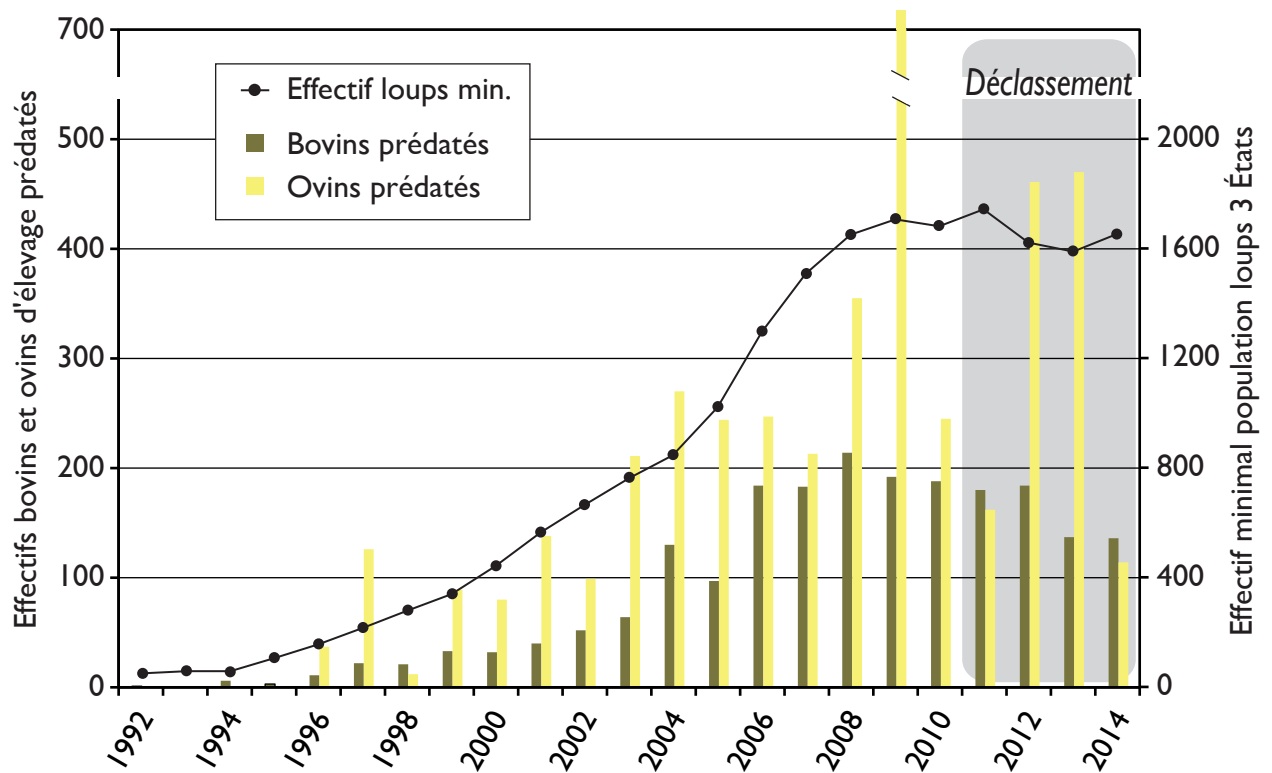


Figure 5 – Variation 1992-2014 de l'effectif minimal de la population de loups des 3 États du Nord des Rocheuses, du nombre de bovins et du nombre d'ovins tués par des loups. *Données sources* : Northern Rocky Mountain Wolf Recovery Program 2014 Interagency Annual Report.

Les comptes-rendus du suivi des meutes de loups que le FWS publie chaque année indiquent combien de meutes ont été impliquées dans au moins une attaque sur bétail domestique. Par exemple, en 2009, année record pour la prédation sur ovins (721) et aussi pour les actions de contrôle (**figure 4**), 81 des 267 meutes furent impliquées dans au moins une attaque. Vingt-cinq d'entre elles ont été éliminées avant la fin de l'année. En 2014, une meute a été reconnue responsable à elle seule d'un tiers de la prédation annuelle sur ovins (59 brebis). Devenue "meute à problème", elle a été éliminée.

Au nord des Rocheuses, la prédation sur le bétail, et plus précisément les bovins, apparaît liée à une conjonction défavorable entre topographie, comportement migratoire des ongulés sauvages et calendriers des naissances chez les vaches et les loups. Comme le signalait déjà en 1996 Charles E. Kay, écologue de la faune sauvage au département des sciences politiques de l'Université de l'Utah [2], la plupart des ongulés des Rocheuses hivernent à basse altitude, donc non loin des fermes d'élevage. Les loups qui ont aussi tendance à hiverner sur ces espaces plus confortables y font leurs tanières. Les louveteaux naissent en début de printemps, lorsque la majorité des ongulés sont encore sur leurs quartiers d'hiver. Ensuite, les ongulés se déplacent en altitude, mais les louveteaux ne sont alors pas encore capables de quitter la tanière. Les loups, confrontés à de forts besoins alimentaires, se retrouvent donc avec peu d'ongulés mais du bétail abondant, et notamment les mères et leurs veaux récemment mis à l'herbe. Ceci les encourage à s'attaquer au bétail afin de nourrir leurs jeunes en croissance. D'après Kay, c'est une situation déjà vécue au Montana, où des meutes venues du Parc National des Glaciers, espace avec très peu de bétail, ont fait leurs tanières en fonds de vallées et à proximité des élevages. Pratiquement toutes

ces meutes se sont attaquées au bétail et ont dû être aussitôt éliminées par les actions de contrôle.

Dans les 3 États, le coût des mesures de protection et le remboursement des victimes payés en 2014 aux éleveurs s'est élevé à 274.886 \$ U.S. (244.300 €). En termes de coûts, il faut y ajouter les 3.146.000 \$ U.S. payés par l'État fédéral et les Agences tribales pour les actions de contrôle des loups, ainsi que pour les recherches scientifiques et techniques, ce qui fait un rapport de 1 à 11. Mais qui paye aux éleveurs les remboursements de dégâts et les techniques de protection ? Dans les années suivant les réintroductions, ni l'État fédéral, ni les agences locales, ne s'étaient dotés de budgets pour cela. Craignant le développement du braconnage, l'association militante *Defenders of Wildlife* avait, dès 1995 et 1996, lancé un appel aux dons et réuni environ 100.000 \$ U.S. pour dédommager les éleveurs, après vérification des causes de mortalité par des agents assermentés. Durant les années suivantes, la même association s'est spécialisée dans la conception et le financement de techniques de protection [3]. Les chiens, le renforcement des parcs de nuit, les salaires de gardiens supplémentaires, ainsi que toute une série d'autres techniques (alarmes sonores, fusées éclairantes et jusqu'aux drones de surveillance) furent donc pour la plupart financés sur dons de particuliers, militants protecteurs des loups. Aujourd'hui, les États s'associent aux associations afin de dédommager les victimes et financer les coûts de protection.



Le nord des Rocheuses : quel élevage ?

Les 3 États du nord des Rocheuses occupent une surface équivalant à 1,5 fois la France métropolitaine (851.000 km²), ont une population de 3,2 millions d'habitants, comparable à celle de la Bretagne ou de l'Aquitaine et largement concentrée en ville. Leur ensemble peut être présenté comme un vaste pays de montagne très boisé, mais il offre aussi à l'élevage des ressources importantes et contrastées. Les principaux contrastes sont liés au relief et au régime foncier. La périphérie immédiate des montagnes comporte de très vastes zones de plaine. La plus importante, frontalière du Canada, constitue l'essentiel du centre et de l'est du Montana : elle fait partie du bassin du Missouri et, plus largement, des Grandes Plaines. Sauf vers l'est, les terrains sont des propriétés privées dont certaines sont aménagées pour la chasse commerciale, plus ou moins combinée avec l'élevage d'animaux domestiques. Existente aussi quelques grands ranchs à bétail sauvage (bisons, cerfs, etc.), dont les 4 de Ted Turner dans l'Idaho et le Montana, couvrant au total 62.300 ha.

Lorsqu'on suit la chaîne depuis la frontière canadienne, la « queue de poêle » du nord de l'Idaho a, côté ouest vers le Pacifique, des hivers particulièrement enneigés. Malgré l'altitude, il y fait moins froid en hiver que dans les plaines centrales du pays. Puis la chaîne s'élargit et s'étend vers le sud avec d'immenses étendues de forêts sans la moindre route, le tout de propriété fédérale. Ensuite, au bas de l'Idaho, le bassin de la rivière Snake offre un grand arc de Hautes Plaines très équipées pour l'irrigation. Tout au sud, des plateaux d'altitude d'allure plutôt steppique se prolongent dans l'Utah. Vers l'est, c'est le Wyoming, qui revendique d'être un château d'eau et voisine le Colorado. Dans la zone axiale des Rocheuses, avec le repère

majeur du Yellowstone dans l'angle nord-est du Wyoming, la prédominance des Parcs nationaux, Forêts nationales protégées, et autres espaces de *Wilderness*, n'exclut pas partout l'activité agricole. Cette dernière peut occuper des surfaces importantes, très majoritairement de propriété fédérale, soit dans les vallées, soit surtout en direction de l'est, sur les plateaux adjacents aux reliefs importants, et notamment dans le Wyoming.

Schématiquement, le bétail domestique est surtout constitué de très grands troupeaux de bovins pour la viande, essentiellement des vaches suitées, qui séjournent à la belle saison sur d'immenses pâturages de propriété fédérale. L'hivernage est en plein air dans les zones basses où se situent les sièges d'exploitation qui produisent ou achètent le foin nécessaire. En hiver, il est courant que les ongulés sauvages se rapprochent des ressources fourragères des zones d'élevage et les éleveurs le soulignent volontiers. À l'approche du printemps, pour tous les ongulés, domestiques comme sauvages, le risque de prédation pèse sur les mises-bas et les tout jeunes animaux. Durant cette période, les éleveurs rapprochent les vaches dans de grands enclos surveillés et défendus. Par la suite, les veaux sont de moins en moins vulnérables, mais davantage que les génisses, si du moins elles ne sont pas conduites sur les pâturages les plus exposés. Les éleveurs de bovins des Rocheuses connaissent et combattent toute une gamme de prédateurs : coyotes, ours noirs, grizzlys, pumas et, depuis plus récemment, les loups. Le voisinage des espaces de *Wilderness* augmente le danger. Même si la documentation est rare, on peut dire que les grands troupeaux bovins mobilisent un personnel permanent qui a certes l'œil sur l'eau et les clôtures, mais qui est d'abord chargé de limiter les tentatives de prédation. On peut ainsi présumer d'une relative sécurisation des troupeaux.



Trailing sheep - Idaho

Les bovins viande, dont l'effectif total des 3 États est en 2015 de 6,1 millions, et dont les surfaces de ranchs se comptent en milliers d'hectares, ne laissent que peu de place aux autres formes d'élevage, surtout dans le Montana. Au cours du 20^{ème} siècle, l'élevage ovin, avec d'immenses troupeaux itinérants, a cédé la place aux bovins. C'est l'effet, dans la durée, de la baisse des cours de la laine et aussi des réaffectations de terrains aux élevages bovins, davantage peuplants parce que sédentaires et non suspects des dégradations reprochées au pastoralisme. La régression du ranching ovin se poursuit. Toutes dimensions confondues, en 2015, tout le périmètre du nord des Rocheuses ne compte que 825.000 brebis et agneaux. Cet effectif est à corriger par les troupeaux amenés pour l'été à partir d'autres États, non recensés. De même que l'élevage ovin, bien que pour d'autres raisons, l'élevage de vaches laitières se concentre et se réduit. L'Idaho, toutefois, crée de grands élevages laitiers. Mais le Montana, fier de ses produits laitiers, ne compte que sur 18.000 vaches laitières sur prairies cultivées et en bâtiments, à comparer à ses 2,5 millions de bovins viande distribués sur 140.000 km² de prairies naturelles et parcours.

Globalement, l'élevage se pratique dans des campagnes très peu peuplées. Mais pour autant, la *Beef Industry* n'est pas le seul maître à bord. D'une part, il faut noter que les productions végétales, si elles sont en second pour le chiffre d'affaires du secteur agricole des États, sont très diversifiées, dynamiques, et fournissent des produits élaborés. D'autre part et surtout, des associations et fondations très actives dans la restauration des loups relancent un débat récurrent, celui de la réduction des surfaces du *ranching*. De fait, il s'agit, pour une large part, excepté dans l'est du Montana, de terres fédérales dans un régime de permis de pâturage (*grazing permits*). Nombre de documents en stigmatisent la gestion : inefficace économiquement, nuisible écologiquement, elle interdit des modes de gestion plus gratifiantes pour le public et le contribuable. Autant d'arguments pour

"aider" une activité en difficulté économique – réelle - en proposant l'indemnisation de la résiliation des *permits*... Enfin, très légalement et plus encore symboliquement, la chasse, par ses pratiques et ses organisations, est une partie prenante majeure de ce territoire.

Les Rocheuses : territoire de chasse au gros gibier

Dans les Rocheuses du nord, la chasse est une activité d'importance majeure dont on rend mal compte si on choisit de la dénommer récréative, sportive, ou de loisir. On chasse aussi pour la viande. Et c'est un métier que de guider en forêt des amateurs de trophées, en quête notamment de vieux mâles parmi les antilopes pronghorn et les wapitis.... Bref, la chasse n'est pas seulement la source de très importants flux financiers. Elle est volontiers affirmée en termes de patrimoine des États.

De fait, la faune chassable est variée et abondante. Sa gestion par les services *ad hoc* de chaque État est finement structurée : espèces protégées – on ne tire pas le grizzly ! -, prédateurs – sus au coyote ! - et aussi trophées, fourrures, etc. Le cadrage des prélèvements – le terme courant de récolte (*harvest*) est significatif – en matière de dates, zonages et quotas, est ajusté pour nombre d'espèces. Le bison et le wapiti, du fait de la prévalence de la brucellose, posent des problèmes spécifiques qui peuvent aussi affecter l'élevage de tout le pays. Ainsi, la chasse est aménagée pour que les bisons du Parc de Yellowstone, dûment bouclés, y restent confinés. Pour les wapitis, même si on contrôle quelques mouvements par des distributions de fourrage en hiver, les difficultés restent importantes afin de les tenir à l'écart du bétail domestique à défaut de les débarrasser de la brucellose.

La variété des techniques de chasse et des outils, arcs, fusils, pièges..., plus celle des adjuvants et accessoires, appâts, visée, communication, transport..., fait l'objet de prescriptions détaillées combinées à celles des dates et



des lieux. S'ajoute, ce qui n'est pas d'importance mineure, la dimension du bag, ou volume de prélèvement individuel autorisé pour la campagne. Enfin, le flux de demandes est géré par des dispositifs de loterie, avec des 2^e tours tenant compte des tirages antérieurs.

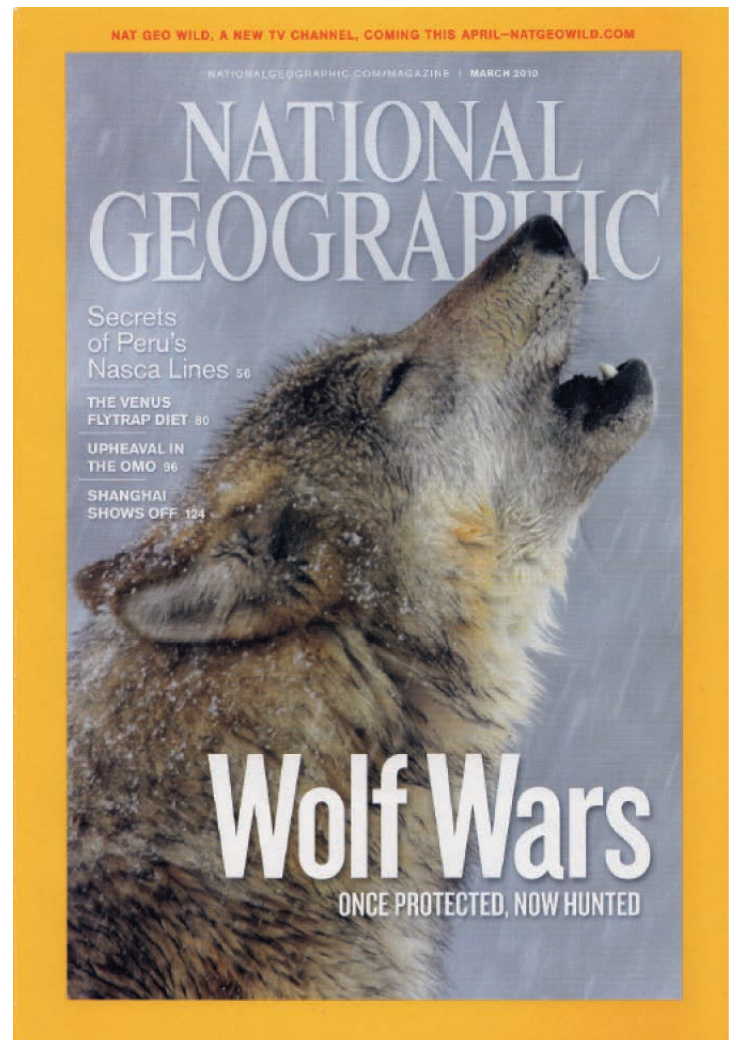
Dans ce paysage cynégétique vivant, la restauration des loups a bien entendu suscité la crainte, voire la très vive opposition des milieux de la chasse. Maintenant que les loups occupent de larges secteurs des États, et depuis qu'ils ont été déclassés récemment en espèce chassable, nous y reviendrons, les chasseurs, faisant bon cœur contre mauvaise fortune, les inscrivent dans leurs plans de chasse. Chasse individuelle, donc très difficile. Et pour quels résultats ? Les protecteurs des loups tempêtent au vu des licences vendues qui se comptent chaque année en dizaines de milliers. Mais en fin de saison, si les piègeurs ont de bons résultats, il reste que les quotas, mesurés en centaines, ne sont généralement pas atteints.

Changement de statut des loups : la saga des batailles judiciaires

Dès 2000, le FWS a considéré que les dynamiques positives très vigoureuses de la plupart des populations de loups (loups rouges de Caroline du nord et loups de l'Arizona et Nouveau Mexique non compris) autorisaient d'alléger leur protection par le passage du statut "en danger" à celui de "menacé", voire même de les sortir de la liste des espèces protégées (*delisting*). Pour ce qui concerne la population du nord des Rocheuses, les premières tentatives du FWS visant au déclassement ont eu lieu en 2008 et 2009. Elles ont toutes été tenues en échec dans les "guerres du loup" (**figure 6**), les tribunaux ayant donné raison aux oppositions des associations de défense des loups. Leurs arguments visaient notamment le déficit d'échanges génétiques dans des territoires trop étroits et la mise en danger des loups sitôt sortis de leurs

aires de restauration d'origine. Autrement dit : pas question de laisser les loups se faire "accueillir" par des chasseurs postés en limite d'espaces naturels protégés. De leur côté, les associations de chasseurs, ayant calculé qu'un loup adulte consomme de l'ordre de 35 wapitis par an, tempêtaient contre la concurrence d'un loup protégé qui peut mener sa chasse sans quota ni souci des limites des parcs et réserves naturelles.

figure 6



Cependant, dans le temps de la "guerre des loups", s'instaure au niveau fédéral la définition de Sections Distinctes de la Population des loups (DPS) pour cadrer la mise en œuvre de l'ESA. Dans le nord des Rocheuses, l'identification, non sans difficultés, d'une Section distincte de population engage un changement majeur dans la géographie et donc l'évaluation de la restauration des loups. La restauration est ainsi à considérer globalement sur la totalité du territoire des 3 États plus le tiers est de l'Oregon et de Washington et, au sud, une fraction de l'Utah. Cette géographie de la restauration entérine une amplification majeure de son objectif, en appui sur le fait que l'objectif initial d'installer 300 loups a été plus que largement dépassé au fil des années, et jusqu'à près de 6 fois en 2010. L'argument que cet effectif et les 3 aires de restauration d'origine ne puissent pas garantir la viabilité effective de la population de loups a donc porté. Cet argument a presque toujours été accompagné d'une mise en garde culpabilisante envers le risque de nouvelle éradication des loups. Le tout sur fond de défiance envers les États de l'Ouest, toujours suspects de résister, par principe, à l'État fédéral. Et justement, ce sont des membres du Congrès représentant les États de l'Ouest qui, à Washington D.C., en juin 2011, ont glissé dans la loi de finance un amendement qui déclassifiait les loups de la liste des espèces en danger ou menacées dans tout le territoire de la Section de population des Rocheuses du Nord, à l'exception, provisoirement du Wyoming. De plus, le *delisting* était placé à l'abri d'un recours judiciaire. Cette injonction du législateur concernant la mise en œuvre de la loi fédérale qu'est l'ESA était une première. Entérinée par le Président Obama, elle a aussitôt suscité des recours judiciaires contre les compétences du FWS et

des services des États et ce jusqu'au niveau constitutionnel. Nombre d'affaires sont encore pendantes.

Il n'empêche que le Montana et l'Idaho ont alors obtenu le déclassement, ayant chacun fait approuver un plan de suivi de sa gestion supervisé par le FWS pendant 5 ans. Ce ne fut pas le cas pour le Wyoming, État symbolique car comportant le Parc de Yellowstone. Mais en août 2012, le FWS déclara que la population de loups était en situation de bonne viabilité au Wyoming, bien que les effectifs d'environ 300 loups y aient peu varié en 10 ans (**figure 3**). Alors la bataille juridique fut encore plus vive tandis que les chasseurs du Wyoming étaient d'emblée très actifs sur le terrain (près de 200 loups tués durant la saison de chasse 2012-13). Le grief majeur visait le principe même d'une partition entre un territoire de gestion des loups en tant que nuisibles et un territoire de chasse pour le trophée se réduisant à une zone tampon, qui plus est révisable, en bordure du Yellowstone et d'autres territoires protégés emblématiques dans l'angle nord-ouest du Wyoming. À ces motifs et d'autres, en septembre 2014, un juge fédéral, en dernière instance, a fait annuler le déclassement des loups dans le Wyoming. Depuis lors, le FWS y a repris la gestion des loups dans le cadre "expérimental", donc sans activité légale de chasse, tout en supervisant la gestion des autres États de la Section de population des Rocheuses du Nord.



Les effets bénéfiques des loups au Yellowstone remis en question par l'un de leurs promoteurs

Le Nord des Rocheuses, et plus précisément le Parc de Yellowstone (superficie : 8.983 km²), est depuis 20 ans le terrain privilégié de chercheurs en écologie ayant pour modèle théorique le loup régulateur d'écosystèmes naturels. C'est cohérent avec l'une des raisons majeures de la réintroduction des loups dans ce Parc : ils sont chargés d'y réduire les populations de grands ongulés et leur impact excessif sur les régénérations de saules et de bouleaux. Lorsque ces arbres viennent à manquer aux castors bâtisseurs de barrages, ceci entraîne une cascade d'effets jugés défavorables tant à l'hydrologie des rivières qu'au cortège d'espèces de milieux humides : insectes, amphibiens et oiseaux. Dit autrement, il est postulé que les loups, situés au sommet des chaînes alimentaires, provoquent par leurs présence et prélèvements alimentaires une cascade d'impacts écologiques positifs. Le concept de réseaux trophiques, généralisé en écologie depuis les années 1960-1970, attribue à un super prédateur comme le loup la fonction de "clé de voûte", une fonction indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème. À condition qu'il n'y ait pas de perturbation par un homme pratiquant la chasse, c'est un modèle éclairant dans un espace naturel protégé.

Il se fait que depuis une bonne dizaine d'années, David Mech, chercheur de terrain depuis la fin des années 1960 et expert réputé de la biologie et du comportement des loups, s'exprime de façon très critique sur les bénéfices écologiques qu'on leur attribue systématiquement. Or il a fondé l'*International Wolf Center* (Ely, Minnesota) et il fut un des promoteurs du programme FWS de restauration des loups. En 2003, avec Luigi Boitani, chercheur italien également réputé, il a co-édité l'ouvrage de référence *Wolves : Behavior, Ecology, and Conservation*. Cet incontestable avocat scientifique des loups ne renie pas ce qu'il écrivait en 1970 : "Les détracteurs des loups doivent être mis en minorité par notre nombre, nos clameurs et nos votes aux élections". Mais en 2012, il publie une vigoureuse mise en garde dans un article scientifique [4] intitulé : La science est-elle en danger de sanctification du loup ? À la lecture de ses analyses, dont certaines sont résumées ci-après, sa réponse est à l'évidence oui. Au Yellowstone, y aurait-il eu tromperie sur la marchandise ?



Tentons de résumer le propos. Aux yeux de David Mech, ses collègues chercheurs en biologie de la conservation semblent obsédés au point de devenir aveugles par les seuls bénéfices attendus de la réintroduction des loups. Certes, c'est un succès, les grands médias généralistes en font leurs éditoriaux. Le *wolf watching* est un 'must' pour les centaines de milliers de visiteurs payants. Utiles, les loups ne sont pas en manque de légitimité écologique : plus de 20 ONG environnementalistes s'y sont employées, y compris en finançant des recherches. Et voilà que, grâce aux loups, les scarabées sont plus nombreux et les rivières plus fraîches... Ces effets que les médias célèbrent, Mech en fait une liste, impressionnante, avant d'en examiner les sources scientifiques. Et voilà que cette liste apparaît moins bâtie sur des évidences scientifiques que portée par l'engouement pour le super-prédateur.

La réduction, attendue, des effectifs de grands ongulés, principalement les wapitis (*Cervus canadensis*), est souvent mise en tête de rayon. La réintroduction des loups doit réduire la population des wapitis et, par effet indirect de la prédation, les éloigner des "paysages de la peur" (*landscape of fear*), mosaïques de clairières cernées de lisières d'où pourraient surgir des loups. Et il est vrai que le nombre de wapitis a chuté au Yellowstone dans les quelques années qui ont suivi la réintroduction des loups. Toutefois, selon Mech et plusieurs de ses collègues, la causalité n'est pas claire, et surtout les loups n'en sont peut-être pas la raison principale. Les troupeaux de wapitis ont également d'autres prédateurs que les loups, ils pâtiennent nécessairement des épisodes de forte sécheresse, des hivers rigoureux et aussi des chasseurs, car ils migrent en saison, y compris bien au-delà des limites du Parc national. Discriminer l'impact des loups reste à faire, et ne sera pas une tâche aisée. *A contrario*, l'effet indirect "paysages de la peur" apparaît plus accessible, car touchant aux comportements spatial et alimentaire des wapitis depuis l'arrivée des loups : on conçoit bien que les fourrés de saules et de bouleaux soient devenus zones à risque, notamment en période d'allaitement des jeunes. Toutefois, selon plusieurs chercheurs, la recrudescence des saules et bouleaux n'est toujours pas avérée au Yellowstone, alors qu'on l'a abondamment proclamée, et toujours mise au crédit des loups.

Ce contre quoi s'insurge véritablement David Mech, avec d'autres écologues qu'il cite, ce sont les jugements de valeur et les conclusions infondées qu'il relève dans les recherches menées dans le Parc de Yellowstone. Comment peut-on parler, et c'est courant, de l'augmentation "positive" des effectifs d'antilopes, ou de la raréfaction tout aussi "positive" des coyotes, sans qu'aucun argument ne soit donné pour justifier des aspects positifs ou négatifs de la présence des antilopes ou des coyotes ?



Autre exemple, celui des jugements du public envers les loups : positifs, ils sont très étudiés et publiés, négatifs, ils n'attirent pas l'attention. Quant aux conclusions, elles sont la plupart du temps trop péremptoires : formulées comme définitives et généralisables à tout le périmètre, voire même hors des espaces protégés de type Parcs nationaux. Il souligne qu'aux États-Unis, ces espaces protégés ne représentent que 10 % du territoire actuel des loups ; en conséquence, qu'est-ce que les recherches qu'on y mène - on sent qu'il trouve futiles leur abondance et intensité – peuvent-elles dire de pertinent quand les loups vont là où l'homme déboise, laboure, irrigue, etc. ?

Un Parc national n'est pas toutes les Rocheuses ni *a fortiori* tous les États-Unis. Mech insiste : les scientifiques doivent nuancer et contextualiser bien davantage leurs conclusions.

En guise de conclusion

Que peut-on souligner dans cette chronique ? Des découvertes, des surprises, et peut-être quelques envies d'en savoir plus.

On en sait déjà plus, en premier lieu, sur le Parc de Yellowstone, emblème du grandiose des États-Unis. On devine, jusque dans les démêlés judiciaires, l'ardeur des porteurs de projets, les loups manquaient vraiment dans la *Wilderness*... Mais, mis à part le glamour de ces vedettes, de quels effets, dans la durée, peut-on créditer leur restauration ? David Mech proteste contre l'idole que s'en font certains. Leurs envolées rhétoriques prématurées sont dangereuses, surtout lorsque qu'elles émanent de scientifiques ayant les financeurs et médias aux aguets par dessus leurs épaules. Il faut des approches sans modèles-postulats ni jugements de valeur. C'est indispensable face au gisement de questions que suscitent les milieux où les loups reviennent. Il y faut du temps, des suivis multi-facettes et du débat sur pièces.

Le débat sur pièces... les dispositifs engagés à cet effet sont impressionnants. Ce qui commence par la qualité des suivis et constats de terrain : très équipés mais aussi mobilisateurs. "Les nord-Américains ont les moyens...". Oui bien sûr, mais ce qu'ils en font apparaît transparent. Exemple (**figure 7**) de la mise à jour du suivi des meutes dans l'État de Washington, pris parmi un flux d'informations communiquées sans délai. Archives de toutes sortes accessibles au fil du temps. Précision et rapidité des comptes-rendus : ainsi pour la gestion prompte et déterminée des "loups à problèmes", pour les dates et les sites de chasse... Comme s'il allait de soi que se donner les moyens de discuter les évidences en accroît la pertinence et permet certainement des économies.

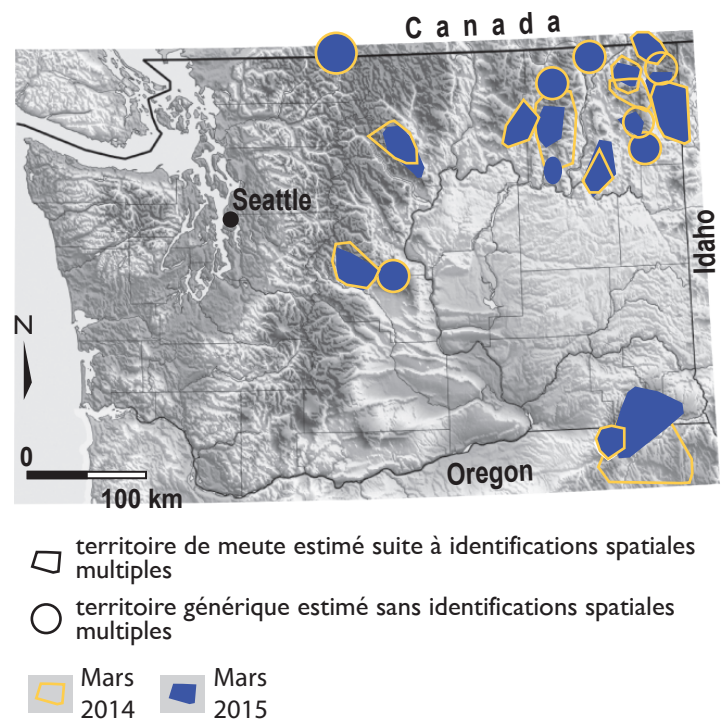


figure 7 – Carte des territoires de meutes dans l'État de Washington en mars 2014 et mars 2015. *Données sources* : Washington Department of Fish and Wildlife/Conservation/Grey Wolf.

Les économies... Le contribuable, le *tax-payer*, s'exprime moins que le militant de tous bords, mais il est très vite convoqué dans les débats. Y compris quand il s'agit des attentes du public pour écouter les chants d'oiseaux, pêcher à la mouche et, bien sûr, voire surtout, pour chasser le gros gibier. Ces pays si peu habités – sorti des villes, il n'y a guère qu'un habitant au km² – peuvent être aussi, les week-ends, extrêmement parcourus et fréquentés. Ce public est tissé d'associations. Un plan fédéral de mise en œuvre de l'*Endangered Species Act* peut mobiliser vivement une diversité de porteurs d'enjeux

Cette diversité organisée, il se pourrait qu'à l'avenir, elle s'affaire à nouveau autour du futur des pâturages sur les terres fédérales. Pour connecter le territoire des meutes, pour étendre et sécuriser leurs terrains de chasse, va-t-on pousser à la résiliation des permis de pâturer ? Si l'élevage est en effet en difficulté, il est temps d'évaluer ce qu'on peut attendre de lui. Faut-il que les loups essaient des aires de *Wilderness* pour qu'on considère, mises en perspective par Courtney White [5], par exemple, les avancées que praticiens et chercheurs réalisent sur les terres à pâturage ? Vers la prise en compte concrète de ce que le soin du troupeau peut aussi être le soin des autres habitants des prairies et fourrés, de la santé du bassin versant, de la longue durée du paysage...

Citations

- [1] U.S. Fish and Wildlife Service, 1987. *Northern Rocky Mountain Wolf Recovery Plan*.
http://www.fws.gov/montanafieldoffice/Endangered_Species/Recovery_and_Mgmt_Plans/Northern_Rocky_Mountain_Gray_Wolf_Recovery_Plan.pdf
- [2] Charles E. Kay, 1996. *Wolf recovery, political ecology and endangered species*. Policy Report. The Independent Institute, 30 p.
http://www.independent.org/publications/policy_reports/detail.asp?id=6
- [3] Defenders of Wildlife, 2008 - *Livestock and Wolves: A Guide to Nonlethal Tools and Methods*
http://www.defenders.org/sites/default/files/publications/livestock_and_wolves.pdf
- [4] L. David Mech, 2012. Is Science in danger of sanctifying the wolf ? *Biological Conservation*, 150 : 143-149
- [5] Courtney White, 2008. *Revolution on the Range : The Rise of a New Ranch in the American West*. Island Press, 248 p.

Citer le présent document comme suit :

Meuret M., Osty P-L. 2015. Les loups des Rocheuses du nord : chronique d'une icône sous contrôles. *Pastum*, 104 : 31-39.



Idaho's Sawtooth Mountain country